



REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES
CAHIER DES CHARGES D'UN PARCOURS EDUCATIF

L'activité est la succession d'actions qui est fondée sur un besoin, qui répond à un intérêt, qui est déclenchée par un choix, qui a fait l'objet d'un projet ouvert qui se déroule par opérations fonctionnelles, qui constitue une expérience personnelle qui donne lieu à une réflexion et permet d'atteindre un ou plusieurs objectifs : expression de soi, découverte du monde, réalisation de connaissances sur du pouvoir, communications avec les autres,

Francine BEST.

I] L'esprit de la Réforme des Rythmes Scolaires

Pour tous les écoliers, se lever tous les jours de la semaine à la même heure et avoir des journées d'enseignement allégées est fondamental.

C'est ce que permet la Réforme des Rythmes Scolaires.

En allégeant les journées, la nouvelle organisation du temps scolaire fait en effet apparaître de nouvelles plages horaires, plages permettant un éventail d'activités péri éducatives afin de proposer un temps éducatif global aux enfants.

Pourquoi La Réforme ?

Pour le mieux être des enfants : une organisation de la semaine scolaire mieux équilibrée pour un respect des rythmes de l'enfant

Pour une meilleure réussite scolaire : une répartition du temps scolaire favorisant les apprentissages de l'école

Des activités éducatives complémentaires aux apprentissages de l'école :

Ce temps éducatif n'est pas un prolongement de l'école, même s'il peut être en lien avec les projets d'école et de classe, c'est pourquoi les activités développées seront différentes de celles proposées aujourd'hui dans les écoles lommoises, et ce, quelle que soit la thématique. De même, ce temps pris en charge par la collectivité doit reposer sur des actions différentes de celles développées durant les autres temps périscolaires.

Ces nouvelles activités périscolaires portent sur la découverte et l'initiation à la culture, les arts, le sport, la citoyenneté et l'environnement notamment.

Elles doivent sortir de l'ordinaire, faire appel à la créativité des enfants et développer la pratique coopérative des participants.

Elles répondent aussi à un besoin d'accueil des enfants durant le temps libre des journées d'école et contribuent à l'aménagement de leur rythme de vie.

II] L'objet du Cahier des Charges :

Il définit les objectifs et la nature des parcours, le cadre dans lesquels ils seront conçus, choisis et réalisés ; il garantit leur cohérence, leur qualité et les valeurs dont ils sont porteurs.

Il sera utilisé par :

- Les concepteurs des parcours
- La Ville pour la validation des parcours
- Les intervenants pour leur mise en œuvre
- Les parents et les enseignants

III] Considérations générales à prendre en considération :

Les parcours s'inscrivent dans le PEG et ses cinq grands enjeux :

La réussite scolaire
La parentalité
L'accès aux loisirs éducatifs
Les Citoyens de demain (citoyenneté, santé, environnement)
Favoriser le passage entre les différentes étapes et les différents temps de la vie de l'enfant
(les passerelles)

La conception et le choix des parcours devront tenir compte :

Des besoins des enfants,
Des spécificités des groupes composés en cycle
Des ressources locales mobilisables
Du coût précis du parcours (ressources humaines, transports, achat de matériel ...)
De l'articulation entre les parcours et les projets d'établissement et de classe
De la cohérence entre les trois parcours, sur une année scolaire

IV] Les objectifs généraux :

Trois objectifs majeurs :

Le développement personnel de l'enfant : curiosité, imagination, créativité, expression, estime de soi et confiance en soi, autonomie, responsabilité et implication
L'apprentissage du vivre ensemble, la socialisation au sein du groupe
L'ouverture sur le monde extérieur, les autres, la vie culturelle et citoyenne, notamment communale.

V] Les parcours :

L'organisation des parcours :

Chaque groupe bénéficie de deux intervenants

Chaque parcours se déroule, au minimum, en 11 séances d'1h40, à raison d'une séance par semaine

Chaque enfant suivra 3 parcours différents par année scolaire ; il ne suivra pas deux fois le même parcours durant sa scolarité,

L'ensemble des parcours est encadré par une équipe de coordination constituée de :

- Une coordonnatrice générale, chargée de la gestion de l'ensemble du dispositif,
- Deux coordonnateurs de terrain (un en maternelles et un en élémentaires), chargés du suivi quotidien de la mise en œuvre avec la gestion pratique et matérielle des parcours éducatifs. Ils sont également les interlocuteurs directs de l'équipe enseignante,
- Un référent de site par école, interlocuteurs directs des intervenants, animateurs et des parents,

Le contenu d'un parcours :

Chaque concepteur devra veiller à intégrer dans le contenu du parcours les éléments suivants :

Tronc commun	<ul style="list-style-type: none">➤ Des activités sortant de l'ordinaire, adaptées à l'âge des enfants➤ Des activités pour apprendre à vivre ensemble➤ Des pratiques coopératives➤ Des rencontres avec des spécialistes, des professionnels, des personnalités ayant une passion, un univers➤ Une approche conviviale, favorisant le plaisir des enfants, et leur réservant un temps de parole➤ Des temps spécialement organisés, compatibles avec le temps des parents, permettant leur participation et leur implication (participation à des sorties, à des restitutions, fourniture de matériel de récupération ...)
Maternelles / Passerelles Petite enfance et CP	<ul style="list-style-type: none">➤ Une organisation des séances respectant le rythme et les besoins des enfants (temps de sommeil, temps de détente ...)➤ Des activités de motricité et d'exploration sensorielle➤ Des activités abordant des sujets de réflexion, favorisant la compréhension du monde, osant des sujets « pour les grands »➤ Des activités développant les compétences psychosociales➤ Pour les grandes sections, envisager des points de jonction avec des parcours CP

CP/CM1	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des parcours « hybrides » conjuguant différents domaines, se croisant sur un fil conducteur ➤ Des activités qui font appel à la créativité des enfants
CM2 / Passerelle Collège	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Forte ouverture des activités sur les équipements et les structures ressources de la Ville (découverte d'un équipement ou d'une structure au moins une fois dans chaque parcours) ➤ Des activités favorisant l'initiation et l'ouverture culturelle, ouvrant concrètement aux problèmes de la société (citoyenneté, solidarité, développement durable...) ➤ Des activités favorisant la mixité et l'intégration ➤ Des activités favorisant la passerelle école/collège par le lien entre les intervenants, la localisation des parcours au sein des collèges, l'ouverture aux nouvelles matières enseignées au collège (scientifique notamment), à la vie au collège ➤ Des activités préparant à l'autonomie et au travail individuel, apprenant à faire des choix ➤ Des activités sensibilisant à la vie professionnelle par la découverte des métiers

Les moyens :

Les parcours validés disposeront du matériel et des locaux nécessaires à leur réalisation.

Des transports ponctuels vers les structures municipales pourront être prévus pour les écoles éloignées d'elles.

Le partenariat :

Le partenariat s'organisera au sein des instances suivantes :

Réunion de pré rentrée scolaire : Les directions d'école ont la possibilité d'intégrer les référents de site à la réunion de pré rentrée scolaire.

Rencontre entre tous les acteurs éducatifs de terrain (Intervenants, référents de site, animateurs, ASEMS) : 1 fois par an avant la rentrée scolaire (réunion de pré rentrée)

COPIL (*Comité de Pilotage NAP*): 3 fois par an

VI] L'évaluation :

Une évaluation systématique et partagée des parcours sera menée régulièrement avec l'ensemble des acteurs :

- Un questionnaire à destination des enfants complété avec l'aide des animateurs : une fois par trimestre,
- Un questionnaire abordant plusieurs thématiques pour les familles (contenus, déroulés et thématiques des NAP / la communication et l'information / les événements extraordinaires : ateliers ouverts) : une fois par an,
- Un questionnaire distribué à tous les acteurs éducatifs (directions des écoles, enseignants, référents de site, animateurs, intervenants municipaux et extérieurs, ASEMS) : une fois par an.